

ABIDJAN, LE 27 SEPT 2019

AVIS DE REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (**BURIDA**) informe tous les membres élus au sein des collèges constituant son Assemblée Générale que par l'effet d'une ordonnance du Président du Tribunal de Première instance d'Abidjan-Plateau, rendue et signifiée le 26 septembre 2019, **l'assemblée générale annuelle électorale**, initialement prévue pour le samedi 28 septembre 2019 au CRRAE-UMOA, à 08 heures, **est reportée à une date ultérieure**.

Les prochains date et lieu de la tenue de l'Assemblée Générale seront communiqués en temps utile.

Le BURIDA s'excuse des désagréments causés par ce report indépendant de sa volonté.

Infoline : 22 41 22 11 / 03 59 36 76

Le Président du Conseil d'Administration



YAO Séry Sylvain